



**FSU**  
Indre

Fédération

Syndicale

Unitaire

Bulletin de la section n°: 108

34 Espace Mendès-France 36000 CHATEAUROUX

Tel : 02 54 60 09 96

Mail : fsu36@fsu.fr

Site internet: <http://fsu36.fsu.fr/>

mail CHSCT: [chsct-fsu36@fsu.fr](mailto:chsct-fsu36@fsu.fr)

## Des réformes en veux- tu? En voilà!....

Que l'on s'intéresse quelque peu à la politique de notre pays ou bien que l'on soit un acharné des médias, force est de constater que le train des réformes s'est bien emballé laissant à quai bon nombre de nos concitoyens.

En 6 mois, ce gouvernement a fait voter 3 grandes lois et mis en chantier une dizaine d'autres réformes.

Parmi les lois votées, celle sur les ordonnances travail a donné le ton de la gouvernance du quinquennat. Le code du travail construit sur les luttes sociales est balayé. Le dispositif « contrat de chantier » fait son apparition et pourrait devenir la norme. Dans la fonction publique, les contractuels recrutés devraient aussi en bénéficier rendant ainsi le marché du travail plus « flexible » et de fait plus précaire.

Ce ne sont pas les grèves perlées des cheminots qui sont les plus dangereuses et les plus désastreuses pour l'économie du pays. Ce que révèle la présidence Macron c'est bien la remise en question du modèle sociale français sous couvert de « nécessité » et par l'entremise d'une pédagogie médiatique de bazar.

Réformes des retraites, du logement, de la fonction publique, des migrants sont encore à venir.

Les derniers mois, les mobilisations se sont multipliées et, il faut bien être lucide, les manifestants de plus en plus clairsemés.

Faut il y voir une forme d'acceptation ? De résignation ?

Le discours syndical a de plus en plus de mal à passer face à des politiques redoutables en terme de communication.

La FSU n'a pourtant pas à rougir des combats qu'elle mène et des droits qu'elle continue à défendre.

Le 6 décembre se tiendront les élections professionnelles.

Nous tirerons alors les conclusions lors du scrutin.

D'ici là, nous sommes toujours engagés au quotidien.

R. TRIPON

CHATEAUROUX CTC

**P4**

LA POSTE

Dispense de timbrage

Déposé le: 29 juin 2018

### SOMMAIRE :

- Page 1: Edito
- Pages 2 à 4: Bilan annuel du CHSCT D
- Page 5: CHSCT en danger
- Page 6: Réforme de la voie professionnelle
- Page 7: les retraités s'adressent aux actifs
- Page 8: FGR-FP et pétition pour les CAP et CHSCT

FSU 36 Bulletin de la section de l'Indre, n° 108 juin 2018 -  
Trimestriel / Prix : 1€ - Directeur de publication : T. RENOUEAUARD  
Imprimé par nos soins - N° de commission paritaire : 0720S07427  
ISSN : 1165-8908- Routage 206/ DEOLS CHTX PPDC

## Bilan annuel du CHSCT départemental



1<sup>er</sup> G.T le 17 novembre 2017

**CHSCT D du 24 novembre 2017 :** Installation du CHSCT D avec présentation des nouveaux membres et désignation du secrétaire. L'UNSA étant toujours majoritaire Mme Mennal Carole est élue. Approbation du P.V du 29 juin 2017 sous réserve de 2 modifications FSU et un point est fait sur la demande de publication et de réponse à l'Avis émis du 2 mars 2017...ce que nous avons déjà dénoncé ! Nous reprenons la réponse de l'administration concernant l'Avis du 29 juin avec **une réglementation** si bien rappelée mais **non appliquée** (fiches RSST du personnel de l'Agence comptable d'Issoudun jamais transmises, Alertes CGT jamais présentées, GT réclamé pour Issoudun resté sans réponse, droit d'enquête bafoué...). Nous revenons sur la convention ARACT en précisant qu'il s'agit d'une expérimentation qui ne vise que la prévention primaire et qui prendra fin en 2018. Adoption du règlement intérieur où il sera fait mention au décret n°2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n°82-453 et l'Art 18 (publication des PV et Avis) sera complété. Présentation du programme annuel de prévention départemental 2017-2018 avec 3 axes retenus par les membres du CHSCT D : Accidents du travail et arrêts divers en hausse dans notre département, PPMS attentat et la situation particulière des maternelles et l'accompagnement des personnels. Présentation rapide des 4 axes d'orientations stratégiques ministérielles 2017-2018 ainsi que le programme annuel de prévention académique. Point sur le calendrier prévisionnel des G.T et des visites. Bilan 2016-2017 des exercices de sécurité et PPMS au niveau départemental. On note que **la différenciation des alarmes incendie et intrusion reste le point noir**, sans oublier les zones d'évacuation. On observe également dans le 2<sup>e</sup> degré un **comportement de certains élèves qui mettent en danger les autres et eux même**. Questions diverses : **école du Magny** : la FSU était intervenue en CHSCT A et en GT départemental concernant la **situation d'abandon des personnels face à l'épidémie d'hépatite A. Des dysfonctionnements ont été pointés du doigt et des dispositions ont été prises afin de renforcer la liaison entre les différents services**. Retour sur le suivi des dossiers à la demande de la FSU : école d'Eguzon (un cabinet d'expert indépendant a bien rendu son rapport), école de St Denis- de-Jouet (la mairie a fait jouer la garantie décennale), école du Magny (toujours pas de protection sur les angles saillants), Alerte CGT sur le climat scolaire au collège de La Châtre (lecture des justifications écrites du chef d'établissement. Une réponse écrite sera faite à la CGT), Lycée Blaise Pascal ( Mme Pasquet fait état de conflit interpersonnel, sans nier la souffrance exprimée. Les 2 parties seront rencontrées et Mme Pasquet sera accompagnée par un membre FSU ayant suivi le dossier depuis le début).

### **Visite école maternelle des marins le 23 janvier 2018 :**

Visite dans le cadre du plan annuel de prévention départemental : la prévention et la sécurisation de l'espace scolaire. La visite d'une école maternelle (où les parents pénètrent dans les locaux pour emmener les enfants), ainsi que la configuration des locaux (école primaire transformée en maternelle) ont dicté notre choix.

-Sécurisation des locaux (PPMS attentat, intrusion...) : bureau et salle de classe du directeur sont équipés d'un visio- phone. Cet équipement très efficace et utile est aussi très contraignant. L'envoi de SMS comme signal d'alarme n'est pas pertinent donc difficulté de mettre en place le PPMS.

-Préconisation relevant de la collectivité territoriale : Problèmes d'humidité, moisissures sur les murs d'un dortoir, odeur d'humidité, manque de rayonnage et d'armoires, problème d'isolation thermique, manque de prises murales, certains volets roulants ne fonctionnent pas, rampe d'accès aux toilettes sans garde-corps, temps de passage piéton au « vert » trop court.

-Préconisations relevant de l'organisation générale : définir un lieu commun à tous les enseignants, la gestion des toilettes des élèves lors des récréations.

Une restitution sera présentée au personnel le 26 ou 28 juin prochain.

## Bilan annuel du CHSCT départemental

2<sup>ème</sup> G.T le 15 février 2018

**CHSCT D du 22 février 2018** : Approbation du PV du CHSCT D du 24 novembre à l'unanimité. En raison d'un mouvement de boycott des statistiques, l'assistante sociale du personnel ne présentera pas le bilan 2016-2017. Le Chef du Pôle ressources Humaines présente le bilan des accidents de travail et de trajets dans notre département : les accidents de trajets et de service ont diminué de 35% en 2017, passant de 73 à 47. Dont 40 accidents de service et 7 accidents de trajet. 6 ont eu lieu en voiture avec gravité des lésions. 1<sup>ère</sup> cause des accidents sont les conditions climatiques. Dans l'Indre, ¾ des accidents de travail sont des accidents de service alors qu'ils représentent 2/3 au niveau national. Les personnes les plus touchées ont entre 30 et 44 ans alors qu'au niveau national les plus touchées sont les débuts et fin de carrière. L'ISST note à la vue des chiffres relatifs à la nature des accidents de travail, une surreprésentation des accidents concernant les produits chimiques. Véritable signal d'alerte et qu'un travail serait à mener dans les laboratoires. On note que **2 personnes sur 3 sont arrêtées pour cause de dépression**. La FSU rappelle que c'est justement la raison pour laquelle il ne faut pas laisser d'enliser les situations, que la réactivité de l'institution est importante !

Compte rendu de visite du CHSCT D à l'école maternelle les Marins à Châteauroux.

Point sur Blaise Pascal : Mme Pasquet fait état de schémas de communication très dégradés. Déclaration du membre FSU ayant été mandaté: « Dans le cadre du dossier Blaise Pascal trois personnes ont été rencontrées. Tous les comptes rendus détaillés ont été remis à Mme la secrétaire du CHSCT D et à Mme Boleda psychologue du Rectorat. Ce premier travail, faisant suite à un signalement, était incontournable car il appartenait au collectif de prendre conscience du mal être sans jamais perdre de vue la notion de coresponsabilité. Face à une situation arrivée tristement à un point de rupture et où les marges de manœuvre semblent restreintes, la question est : comment repasser du conflit, à la notion de problème travail, tout en garantissant une protection ? Aussi, la mise en place d'un accompagnement par la psychologue du travail se voit indispensable afin de protéger et de faire cesser le risque. **Mais il paraît judicieux de proposer en parallèle, un aménagement interne, sorte de pacte de non-agression, à partir du moment où on aura acté un programme de travail avec Mme Boleda et jusqu'à la fin de sa mission afin de garantir la mise en place d'un appui dans un climat plus serein.** D'autre part, il y a nécessité de processus de qualification de ce mal être par une évaluation médicale. Toute prise en charge psychologique individuelle sera à encourager (réseau Pass-MGEN ou autre) ainsi que le recours à l'assistante sociale du personnel. En dernier lieu, dans un souci d'équité et de bienveillance de la part de l'administration, une demande de NBI supplémentaire devrait à nouveau être formulée, car il faut rappeler que cette NBI est attribuée non pas en fonction d'une coordination (qui n'existe pas) mais d'une technicité de poste. ».

Analyse des fiches RSST : 1<sup>er</sup> degré (école des Bordes-ouverture et fermeture du portail pendant le temps de classe ; école de Celon - problèmes d'humidité, mur trempé, proche tableau électrique) 2<sup>nd</sup> degré (pas de fiche remontée) DSDEN et services (pas de fiche). La FSU rappelle alors l'avis du 29 juin 2017 concernant la mise à disposition par l'Administration de tous les documents utiles au travail du CHSCT et donne lecture de 2 fiches « signalement d'un danger grave et imminent » qui ont été déposées à Blaise Pascal mais non transmises à la DSDEN visiblement !! L'ISST rappelle qu'elle doit obligatoirement être saisie et qu'il est impératif de procéder à une analyse des causes.

CHSCT  
INFO



## Bilan annuel du CHSCT départemental

**CHSCT D extraordinaire du 17 mai 2018** : Ce CHSCTD fait suite à un incident ayant eu lieu au laboratoire du Lycée Blaise Pascal le mardi 20 mars, pour lequel un agent a formulé une demande de droit de retrait le 21 mars, suivi du **Droit d'Alerte pour Danger Grave et Imminent exercé par 3 membres FSU**, demandant la tenue en urgence d'une séance extraordinaire formulée le 25 mars... La FSU déplore d'en être arrivé là. Elle rappelle que la situation dure depuis trop longtemps et **précise la notion de faits réitérés. Souligne que des préconisations avaient été faites mais non suivies et non appliquées. Dénonce le manque de positionnement ferme de l'Administration et informe qu'elle ne cautionnera pas une prise de risque supplémentaire dans ce dossier.** Après interruption de séance, à l'unanimité les membres du personnel UNSA et FSU s'entendent et posent 5 points: **1°) Mesure provisoire de séparation des personnels de laboratoire jusqu'à la fin de l'année scolaire compte tenu des évènements ; 2°) Le CHSCTD demande que l'agent soit reçu en urgence et ce de manière effective par le Dr Gruel ; 3°) Suite aux différents rendez-vous médicaux, permettre à l'établissement de pouvoir organiser le service suivant les préconisations émises par le Dr Gruel, à la rentrée prochaine ; 4°) Dans un souci d'apaisement, nous souhaitons le report de la visite du CHSCTD des 28 et 29 mai à l'année scolaire prochaine et avant les vacances de la Toussaint ; 5°) En l'absence d'avancée significative dès la rentrée prochaine, le CHSCTD s'en remettra à l'Inspection du Travail.**

### Visite Lycée Blaise Pascal 28 et 29 mai reportée au 8 et 9 octobre 2018

**3<sup>ème</sup> G.T le 8 juin 2018**

**CHSCT D du 15 juin 2018** : Approbation des PV du 22 février et du 17 mai 2018. Report du point Réseau PASS. Présentation du bilan du questionnaire pré-visite au Lycée Blaise Pascal. Le questionnaire révèle une situation globalement satisfaisante concernant : la qualité des locaux et des équipements (ventilation, éclairage, mobilier...), environnement de travail (transports en commun, parking à l'usage des personnels), ambiance au travail (correcte avec hiérarchie, élèves, parents d'élèves, les collègues et la collectivité territoriale). Mais se dégage également des problématiques qu'il conviendra de rapprocher des réponses au questionnaire qui sera reposé en début d'année scolaire prochaine : Communication au sein de l'établissement (48,1% communication pas satisfaisante), comportement des élèves (48,1% font état de comportements parfois agressifs et les élèves de l'enseignement professionnel sont plus particulièrement ciblés), la santé (40% font état de troubles musculo-squelettiques, 53,8% parlent de situation de stress, 57,1% ne se sentent pas capable de faire le même travail jusqu'à la retraite, charges de travail qui augmentent, missions nouvelles...), connaissance des acteurs des conditions de travail et des instances (registres et acteurs de prévention ne sont pas connus), un dernier point important signalé dans le questionnaire a été abordé en GT (il ne sera pas traité en séance plénière mais vu directement entre l'administration et le chef d'établissement, nous resterons toutefois attentifs et vigilants face à ce signalement). **La FSU demande à l'ISST si elle a eu connaissance de l'ensemble des documents. Réponse : oui y compris le verbatim. On en prend note. Nous déplorons toujours l'absence de relais d'information par le chef d'établissement aux personnels concernant le report de visite ainsi que l'étude du questionnaire et nous demandons à ce que se soit fait dans les plus brefs délais. L'administration s'y engage.**

Analyse des fiches RSST : nous revenons sur le problème de l'école des Bordes. Le DASEN va reprendre contact avec la Mairie et si toujours pas d'écoute, **le Préfet sera alerté.** La question de la sécurité à l'école d'Anjouin a été à l'ordre du jour du conseil d'école du 7 juin donc des mesures devraient être prises. Concernant l'école de Lye les enseignantes subissent un climat relationnel difficile avec les maires. Des courriers ont été faits mais pas suffisant. A l'école Jean Moulin présence de RADON au dessus du seuil réglementaire. Changement des fenêtres avec aérations intégrées prévu en juillet 2018. Présence d'un cas de Tuberculose à l'école maternelle Victor Hugo. Prise en charge effective par l'ARS. Focus sur la situation des CIO où le personnel est en attente de précisions sur la réorientation des missions et des services. Lettre de Mme La rectrice.

La FSU demande à ce que le tableau de synthèse des fiches résolues pour l'année scolaire soit plus explicite afin de pouvoir faire des statistiques sur les remontées et l'absence de remontée par établissement. L'ISST précise que l'application dématérialisée va (enfin) être testée dans notre académie et que cela devrait simplifier et accélérer les procédures. Le problème d'information sur les chantiers et travaux à venir ou en cours est à nouveau exposé. Sans informations claires sur la nature des travaux et la présentation du plan de prévention obligatoire il ne doit pas avoir de travaux au sein d'une structure scolaire. Tout sera redit lors de la réunion de rentrée des directeurs et réunion de bassin des chefs d'établissements. En questions diverses, un point est fait par la FSU sur le suivi de la situation des agents de laboratoire de Blaise Pascal. 2 agents ont été reçus par le Dr Gruel. 1 demande de mutation sera probablement effective. Nous dénonçons à nouveau le fait de convoquer de manière régulière un agent pour recadrage alors qu'un climat d'apaisement avait été préconisé, nous regrettons l'absence de présence sur le terrain de la psychologue du travail depuis mi-mai et pour terminer nous exprimons notre mécontentement sur l'absence de mesures prises pour séparer les agents avant cette semaine et ce quelque soit les mesures avancées par la direction de cet établissement...La FSU sera attentive au début d'année scolaire et demandera la saisie du dossier par l'inspection du travail si rien ne bouge !!

## CHSCT EN DANGER!

Sans les CHSCT il est probable que les obligations de l'EN en matière de santé au travail et de prévention des risques professionnels seraient restées tapi dans l'ombre du ministère. Ils ont été créés en 1982 par les lois Auroux et leur mise en place avec 30 ans de retard pour les fonctionnaires remonte à seulement 2011.

Avec l'apparition d'une prévention des RPS (Risques Psycho Sociaux), le but était de comprendre les raisons pour ensuite essayer de

*« relier ce qui est délié », redynamiser les stratégies d'écoute, la professionnalisation des métiers, les coopérations horizontales (entre collègues), verticales (lignes hiérarchiques) et transversales (autres sources internes mais aussi avec les destinataires du service : étudiants, patients), les retours d'expériences, l'attention aux signaux faibles...*

Alors que le travail titanesque sur le terrain commençait à donner des résultats, nous voici à l'aube d'un retour en arrière considérable et **c'est l'ensemble d'un modèle de société qui est en jeu.**

Cela passe de la méthode du gouvernement qui continue à prétendre poser des questions ouvertes aux organisations syndicales mais en maintenant son objectif... à un gouvernement qui envisage de modifier les lois et règlements qui limitent aujourd'hui le recrutement de contractuel-les... au simple exemple de formation orientée proposée : « comment mieux gérer son stress au travail » qui signifie bien que la politique managériale se focalise sur l'individu (« c'est lui qui n'est pas à sa place »... « il faut le déplacer »... alors que d'autres vont suivre...) sans que l'administration ne veuille se remettre en question. À quand donc une formation intitulée : « comment mieux gérer les abrutis » ?!!!

Lors d'une nouvelle réunion de travail sur l'avenir des CHSCT à la Fonction publique, la FSU a, une nouvelle fois, dénoncé la méthode de dialogue social du gouvernement : document de travail non distribué à l'avance empêchant les organisations syndicales de préparer les réunions, calendrier de concertation trop serré, aucune réponse apportée aux questions posées, de réunions en réunions les mêmes scénarios sont proposés par l'Administration...

La FSU a rappelé son exigence du maintien et du renforcement des CHSCT tant ils sont indispensables aujourd'hui dans la Fonction publique. Elle a redit son désaccord sur le projet gouvernemental et est intervenue fortement pour que soient préservées les compétences, le rôle des représentant-es des personnels et le fonctionnement des CHSCT.

Mais le gouvernement propose pour sa part un scénario d'une nouvelle instance qui intégrerait les CHSCT où tout serait un peu noyé. Véritable fourre tout ! Presque mieux que « plus rien » !

C'est pourquoi la FSU appelle les personnels à signer massivement la pétition qu'elle a mise en place sur son site pour demander le maintien des instances de dialogue social nécessaires aussi bien au bon fonctionnement des services qu'aux bonnes conditions de travail et de déroulement de carrière des agent-es.

**RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE :  
LA SAIGNÉE DU DOCTEUR DIAFOIRUS**

**Le ministre de l'Éducation nationale J.M. Blanquer a annoncé fin mai son projet pour « transformer le lycée professionnel ». Toute la panoplie de la com' a été utilisée pour simuler de grandes ambitions à travers une accumulation de superlatifs. Mais le SNUEP-FSU a immédiatement réagi pour dénoncer la supercherie et révéler le vrai projet du gouvernement.**

Le rôle du lycée professionnel semble enfin pris au sérieux. Ce « levier de réussite pour l'avenir du pays », a vocation à être un « tremplin » grâce à « l'expertise, l'engagement des professeurs » qui « pourront enseigner en BTS ». « L'excellence de la voie professionnelle » sera renforcée avec la création « des campus des métiers, les harvards des pros, avec piscine, internat et pelouses arborées ». N'en jetez plus, la coupe est pleine !

Mais tout cela sent le réchauffé. En 2008, lors de la « rénovation » de la voie pro par X. Darcos qui s'était traduite par la généralisation du bac pro 3 ans (1 an de formation en moins, des exigences au rabais et des milliers de postes supprimés), on parlait de « valorisation de l'enseignement professionnel », « enrichissement de l'offre de formation », « développement des lycées des métiers », « élévation du niveau de qualification » et de PLP qui « pourront enseigner en BTS »...

Chat échaudé, le SNUEP-FSU a tout de suite fait ses calculs sur les horaires prévus pour les élèves. Pour les bacs pros comme pour les CAP, ce sont environ 10 % des heures qui disparaissent sur le cycle de formation, soit 3 à 4 heures de cours en moins par semaine ! Si on compare les heures purement disciplinaires, les élèves devront obtenir le bac pro avec 13 % en Maths en moins, 30 % de Français-Histoire-Géo en moins, 40 % de Sciences ou de 2<sup>e</sup> langue vivante en moins ; pour le CAP, 50 % des heures d'arts appliqués disparaissent.

Certes, les professeurs de maths et de français feraient 0,5 à 1H de co-enseignement par semaine avec l'enseignement professionnel. Mais qui peut croire que cette vision utilitariste est plus efficace quand elle est imposée, généralisée, à des équipes mouvantes, quelles que soient les filières ?

Au prétexte de « sécuriser » les parcours de formation, le ministre prépare en fait des parcours individualisés, comme le veut l'idéologie libérale pour l'enseignement professionnel. Afin de laisser plus de temps aux jeunes pour choisir une filière et éviter des réorientations (mais quid des élèves qui auront déjà choisi, à qui on imposera une ou deux autres filières ?), les 2<sup>des</sup> bacs pros seront regroupées par « familles de métiers », ce qui réduira à nouveau le temps de préparation au diplôme. En 1<sup>re</sup> et Terminale, la durée des stages sera modulable et les jeunes seront incités à choisir l'apprentissage (tous les LP devront avoir leur section d'apprentissage) : ces deux mesures casseront les groupes classes, rendront kafkaïenne toute tentative de progression dans les apprentissages. Pour le CAP, ce ne sera pas mieux : il sera possible de le passer en 1 an (jeunes déjà diplômés), 2 ans (comme actuellement) voire 3 ans (pour les plus fragiles, notamment issus de segpa) : mais tous seront ensemble, n'en doutons pas, dans des classes plus étoffées et plus hétérogènes.

Ajoutez à cela les modules « poursuite d'études » et « d'insertion professionnelle » entre lesquels les entrants en terminale bac pro devront choisir, après un an de réelle formation, et vous aurez compris que l'élévation du niveau de qualification n'est plus un objectif. Il faut stopper les ambitions du peuple, ce à quoi contribue aussi Parcoursup, entre places de BTS insuffisantes et prérequis demandés dans de nombreuses autres filières de l'enseignement supérieur.

**Le SNUEP-FSU fera tout pour empêcher la mise en œuvre de cette réforme rétrograde et financière et ne cessera de défendre les intérêts d'un enseignement professionnel public de qualité.**

## L'expression des retraité-es de la FSU 36 ... Les retraité-es s'adressent aux actifs ...

**Aux futur-es retraité-es, Cher-es collègues,**

La Section des retraité(e)s de la FSU36 s'adresse à tous les adhérent-es des syndicats de la FSU dont la carrière est plus que bien entamée et qui, malgré toutes les réformes régressives, voient la retraite approcher à plus ou moins brève échéance.

Prendre sa retraite est tout à la fois une échéance attendue et parfois redoutée. Elle est à coup sûr la perspective d'une nouvelle vie qui commence, marquée par le plaisir de se libérer des contraintes liées au travail !

De savourer le temps de vivre!

Des « grandes vacances qui commencent »!...mais aussi un temps nouveau où l'on réapprend à vivre autrement...Un temps souvent bien actif, quels que soient les choix que l'on fait et les engagements que l'on prend. Cependant la vie en retraite n'est ni « hors du temps », ni sans contingences.

Elle est d'abord marquée par une baisse réelle des revenus au moment du départ...Baisse qui perdure et s'aggrave en raison de l'indexation des pensions sur l'indice INSEE et non plus sur les salaires comme par le passé: au fil des années le pouvoir d'achat s'érode sensiblement.

Par conséquent, à la retraite, les revendications syndicales propres aux retraité-es s'ajoutent aux revendications citoyennes qui gardent toute leur actualité: défense des Services Publics, accès aux soins, aux transports, à la culture...Les retraité-es viennent de subir une attaque sans précédent avec la hausse de la CSG contre laquelle ils agis-

sent avec détermination: 34€ de ponction mensuelle pour une pension de 2000€ bruts!

Une nouvelle réforme des retraites, dite « systémique » se prépare. Elle constitue un bouleversement profond, un véritable dynamitage de notre système de retraites. Actifs et retraité-es, nous sommes tous concerné-es par ce qui est envisagé. L'union solidaire de toutes nos forces est indispensable.

Les retraité-es représenteront bientôt 1/3 de la population de notre pays. Leur place dans la société doit être reconnue en tant qu'anciens salariés, mais aussi en tant que citoyen à part entière.

Ces quelques lignes pour vous inviter à rester syndiqué-es à la retraite, tant pour défendre les valeurs et revendications que vous avez défendues en votre qualité d'enseignant-e ou autre, que pour défendre celles qui vous concerneront directement en tant que retraité-es.

Enfin c'est aussi partager les rendez-vous des retraités de la FSU36 qui sont autant d'occasions de rester informé-e, de revendiquer, de retrouver les anciens collègues et aussi de vivre ensemble des moments conviviaux.

Bien cordialement

**Brigitte NICOLAS**

**Daniel CLEMENTE**

# YES WE CANNE



## La FSU 36 souhaite refaire vivre cette section départementale !

La FGR-FP est la seule organisation regroupant les fonctionnaires retraités et défendant les spécificités de la Fonction Publique. Depuis deux ans, la FGR-FP dans l'Indre n'a plus d'organisation structurée. Par ailleurs, la décision nationale du SE-UNSA de quitter la FGR-FP depuis 2016 a affaibli celle-ci dans le département. Alors que l'existence et le statut des Fonctions publiques sont remis en cause et que les attaques contre les services publics n'ont jamais été aussi importantes, le renforcement de la FGR-FP est plus que jamais nécessaire.

C'est pourquoi, le vendredi 6 avril une assemblée générale de la FGR-FP 36 s'est tenue à Châteauroux à la demande de la FGR régionale pour tenter d'impulser un nouveau souffle à cette section de l'Indre. Une quinzaine de participants se sont réunis en présence de Michel Salingue, Secrétaire Général, de l'ancien secrétaire départemental Marcel Massias (UNSA) et de l'ancienne trésorière départementale, Rolande Martinez (FO Finances publiques). Dans un contexte où le gouvernement méprise les retraités (hausse de la CSG en janvier, gel des pensions...,) il est important de faire exister une section de retraités aux côtés des syndicats d'actifs. Sont concernés globalement les syndicats non confédérés (comme ceux de la FSU, de Solidaires et d'autres syndicats qui ont souhaités rejoindre la FGR-FP ainsi que quelques associations). Pour donner un coup de pouce à la réactivation de la section de l'Indre, Brigitte Nicolas a proposé de reprendre l'activité trésorerie, afin que la section ne soit pas fermée. Il nous faut à présent élire un secrétaire départemental (pas de panique le travail se fera en toute collégialité). Pour cela une réunion aura lieu dans la deuxième quinzaine de septembre ou la première quinzaine d'octobre. Un courrier spécifique sera envoyé à chaque syndiqué retraité ou ex syndiqué, dont nous avons les coordonnées. Pour rappel une partie de la cotisation de l'adhésion à l'un des syndicats de la FSU est reversée automatiquement à la FGR-FP. Tout fonctionnaire retraité non syndiqué à la FSU ou à l'un des syndicats affiliés à la FGR-FP peut cotiser directement à la FGR-FP 36 (adhérents directs). Merci de nous aider à collecter des informations permettant de faire revivre cette section départementale.

Alors ...AVIS AUX AMATEURS !

Pour tout contact : *Brigitte Nicolas 06 85 84 43 05*



Le gouvernement a présenté aux organisations syndicales représentatives ni plus ni moins qu'un projet de « suppression du paritarisme » afin de faciliter une « déconcentration managériale » de la Fonction publique.

Il envisage une possible disparition des CHSCT (comités hygiène, sécurité, conditions de travail) en les fusionnant avec les CT. La disparition des CHSCT ouvrirait la porte au non respect par les employeurs publics de leurs obligations en matière de santé et sécurité au travail.

Il a l'intention également de supprimer les compétences des représentants des personnels dans les CAP (commissions administratives paritaires) en prévoyant de ne plus les consulter sur :

- les projets de mouvement des personnels,
- l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement annuels nominatifs,
- certaines sanctions disciplinaires...

Cela donnerait davantage de marge de manœuvre aux chefs de service et d'établissement. Cette volonté gouvernementale de contourner les élus des personnels est en contradiction avec le statut qui prévoit notamment que les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs représentants, à leur gestion collective et à l'organisation des services publics.

Ces orientations sont en rupture avec le travail réalisé actuellement par les représentant.e.s et les élu.e.s des personnels pour améliorer les conditions de travail, garantir l'égalité de traitement, proposer des améliorations et protéger les personnels de l'arbitraire de hiérarchies ou des erreurs de l'administration.

Nous refusons ces projets et demandons le respect et l'amélioration de nos droits.



Signez la pétition sur <http://fsu.fr/Petition-pour-le-respect-de-nos-droits-PAS-TOUCHE-AUX-CAP-ET-CHSCT>